

REGLEMENT PARTICULIER TIMBRES du VOLANT

- 1- Le tournoi est autorisé sous le numéro en cours
 - 2- Le juge arbitre principal est René GRAEF assisté de Fabien BRISSET et Paul SCHWAB
 - 3- Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Il est géré par le logiciel Badplus.
 - 4- Tout participant doit être licencié, en règle avec la FFBaD et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale à la date du tirage au sort le 22 septembre 2017.
 - 5- Les tableaux proposés sont : SH – SD – DH – DD – DM pour les joueurs classés N2 à P12. Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l'élimination directe pour la phase finale. Le Comité Organisateur se réserve le droit soit d'annuler un tableau d'une série, soit de fusionner les tableaux de 2 séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC soit 4 personnes pour les simples et 4 paires pour les doubles.
 - 6- Le tournoi est ouvert aux séniors et aux catégories leur permettant de jouer en sénior (les poussins et benjamins ne sont pas autorisés). Si le nombre d'inscrits dépasse les 300 personnes, la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection.
 - 7- Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.
 - 8- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (22 septembre 2017). Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton sis 4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg valerie.sabigno@badmintongrandest.com par tout moyen prouvant la date de réception.
 - 9- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée
 - 10- Les décisions des juges arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
 - 11- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 mn avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler à l'un des juges arbitres et à l'une des tables de marque.
 - 12- Les volants sont à la charge des joueurs de chaque match (partage équitable). En cas de litige, le volant officiel Yonex AS30 (en vente dans les salles) devra être utilisé. Les volants seront fournis lors des finales.
 - 13- Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes.
 - 14- Le temps prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos. Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par l'un des juges arbitres.
 - 15- Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour la salle Herrade. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service et « faute » en cours de jeu pour la salle Jeanne d'Arc.
 - 16- S'il le juge nécessaire, tout joueur pourra faire appel à l'un des juges arbitres pour demander un arbitre (sous réserve de disponibilité d'un arbitre). En dehors des demi-finales et finales, les matchs sont majoritairement auto-arbitrés.
 - 17- Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.
 - 18- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
 - 19- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match, leurs entraîneurs ou conseillers durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels techniques. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges arbitres et eux seuls. En raison de l'implantation non homogène dans les 2 salles le coaching est interdit en dehors des arrêts prévus par les règles.
 - 20- Le classement d'un joueur utilisé pour le tournoi est celui à la date du tirage au sort le 22 septembre 2017.
 - 21- L'inscription est limitée à 2 tableaux sauf pour les dames classées N2, N3 et R4 qui pourront s'inscrire sur 3 tableaux, ce dernier étant offert. La date limite d'inscription est fixée au 18 septembre 2017 (date d'arrivée des feuilles d'inscription).
 - 22- Le montant des droits d'engagement est fixé à : 13 € pour 1 tableau, 19 € pour 2 tableaux, 19 € pour 3 tableaux (exclusivement pour les dames classées N2, N3 et R4).
 - 23- Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.
 - 24- Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement seront majorées de 2 € par tableau et par personne.
 - 25- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.
- Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.